CENTRIFUGAL—Stable.
Fancy ... —@—
Choice ... —@—
Strictly prime ... —@—
Good prime ... 10 @11
Prime ... 6 @ 7
Good fair ... 6 @ 7
Fair ... —@ 5
Good common ... —@ 5
Common ... 3 @ 4
Inferior ... 3 @ 4
NOUVEAU SIROP ... 28 @33
SUCRE RAFFINE—
Powdered ... 5¼
Cut Loaf ... 5¼
Off granulated ... —@—
Standard granulated ... 4 15|16
Confectioners' A ... 4 13|16
Reserve extra C ... —@—
Marché fort.
Les marchands et les "jobbers" sont alloués ¼c et 1|16c au-dessus des cotes pour les forts lots.

RIZ.
[A la Bourse.]
RIZ ECALE—En bonne demande.
Head: Fancy ... Nominal
Choice ... Nominal
Prime ... 4 @4¼
Good ... 3½@3⅞
Fair ... 2½@3½
Ordinary ... 2¾@3
Common ... 2¼@2¾
Screenings ... 2¼@2¾
Inferior ... 1½@1¾
No 2 ... 1¾@2
RIZ POLI—Ton. $15 00 à —.
SON—$6 50 à 7 00.
RIZ BRUT—Fort.
... $1 25@ 3 00

FARINES.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—
Patents, le baril ... $3 60 @3 70
Extra fancy ... $3 40 @3 50
Fancy ... Nominal
FARINE DE MAIS—$ —@1 70.
Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:
CREAM MEAL—Choice $— à 1 95.
GRITS—$2 40 à 2 50.
HOMINY—$3 00 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$4 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
MAIS—On cote — à 36 pour le blanc, 36 à 37½ pour le mêlé et 39 à 40 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest 27½ à 28; Choix — à 28; Texas No 2 — à —.
SON—67½ à 70c.
FOIN—Prime $15 50 à 17 00; Choice $19 00 à 20 00.
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau

PROVISIONS.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
MESS PORK—$9 50@9 75.
VIANDES SALEES SECHES—
Epaules ... 7 @ 7⅛
Short rib sides ... 5⅞@ 6
Long clear sides ... —@ 6
Short clear sides ... —@ 6
BACON—
Epaules ... 6⅜@ 6½
Short rib sides ... 6¾@ 6⅞
Long clear sides ... 6¾@ 6⅞
Short clear sides ... 6¾@ 6⅞
GRAISSE—
En tierçons, refined ... —@ 5
Lard pur ... 5¾@ —
JAMBON—10 à 10½.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.
Les prix suivants sont pour ces petits lots:
CAFE RIO—
Fair, la livre ... 18¾
Prly fair ... 18½
Low fair ... 18¼
Strictly ordinary ... 18
Good ordinary ... 17½
Ordinary ... 16¾
Low ordinary ... 16
Common ... 14¼@14¾
SANTOS—
Good ... 19
Fair ... 18¾
Prly fr ... 18½
Low fair ... 18¼
Strictly ordinary ... 18
Good ordinary ... 17½
Ordinary ... 17
Low ordinary ... 16¼
Common ... 14¾@15¼
CORDOVAS MEXICAINS—
Prime, la livre ... 19
Good ... 18¾@ —
Fair ... 18½
Low fair ... 18
Coatepec du même grade ½c. plus élevé, et Oaxaca 1c. plus élevé.
BEURRE—
Western Creamery—Extra ... 23 @ —
Extra firsts ... 21 @ —
Firsts ... 19 @ —
Western Dairy—Extra ... 12 @13
Extra firsts ... 10 @11
Firsts ... 9 @ —
Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE—
New York creams ... 11
Twins, full cream ... 9½@ 9¾
Young America's, full cream ... 10¼
Singles ... 10
Jobbing un peu plus élevé.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
Graine de coton—Ici $8 00 à — par ton.
Farine de graine de coton au dépôt $14 50 à 14 75 par short ton, pour l'exportation $16 50 à 17 00 f. o. b. par long ton.
Oil cake—$16 50 à 17 00 pour l'exportation f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 20 à 20½c.; refined par gallon 25 à 25½c.
TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
2¼-pound 5⅝c. per yard; 2-pound 5¼c. 1¾-pound 4⅞c.
Twine—Jute 6¼ à 8½ la livre; Hemp 12½.
COTTON TIES—Arrow, 50 livres, à 80c.; steel arrow 45 livres 75c.

FRUITS ET NOIX.
POMMES—
Par baril ... $1 50@ 2 50
Par boîte ... 15c@25c
De la California, par boîte ... 1 75@ 2 00
PECHES—
Par boîte de 1|3 de boisseau ... 25c.@50c
POIRES—
De la Californie, par baril ... 3 25@ 3 50
ORANGES—
Par boîte ... —@ —
LIMONS—
De Messine et Palerme, par boîte. 5 50@ 6 50
COCO—
Par 1000 loose ... 28 00
Par 1000 en sac ... 29 00@30 00
Par baril, pièce ... 2½c.
ANANAS—
Par douzaine ... 2 00@ 2 50
GRAPES—
Californie, par boîte, de 40 livres. 3 00@ 4 00
BANANES—
Par régime ... 1 25@ 1 50
RAISINS—
Par boîte ... 1 65@ 1 75
PISTACHES—
Par livre ... 3¼@5c.
PACANES—
De la Louisiane, par livre ... 7@20c.
Du Texas, par livre ... —@ —
MELONS D'EAU—
Par 100 ... 5 00@12 00
FRAISES—
... 3@5c.
Jobbing un peu plus élevé que les prix ci dessus.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—Par baril $1 25 à 1 45; par boîte — à —.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 50 à 1 75.
YAMS—$2 00 à —.
OGNONS—Nouveaux $1 60 à 1 75 par sacs de 70 livres.
CHOUX — De la Louisiane $5 00 par 100 têtes; par crate 75c. à $1 00.
AIL—45 à 50c. par macorne.
TOMATES—40c. à 60c. par crate; — à — par boisseau.
CHOUCROUTE—$3 50 à — le baril.
COW PEAS—60c à 90c.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'oeufs.
Grosses volailles de l'Ouest, la douzaine ... $4 50@ —
Poulets ... 1 75@ 2 75
Canards ... 3 50@ 4 50
Oies ... Nominales
Dindes ... Nominales
Grosses volailles de la Louisiane, la douzaine ... $3 00@ 3 50
Poulets ... 1 75@ 3 00
Canards ... 3 00@ 3 00
Oies ... 4 00@ 5 00
Dindes ... Nominales
OEUFS — De la Louisiane 16½c; autres qualités 15½c.
SUIF — 4c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 24½c. la livre.

LAINE—Burry 6¼ à 8c. la livre; Louisiana clear 12 à 12½c.; clear lake 13½ à 14c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 5¼c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 4¾c., kips 14 à 30 livres 5¼c.; peaux de veau 60c. pièce; grub selection 4¾c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Wet salted sound 5c.; dry salted 9c.; dry flint 10c. la livre.
PELLETERIE—Otter 25c. à $3 00; castor 5 à 25c. pièce; racoons 5 à 20c.
PEAUX—Chevreuil 16c. la livre; mouton 10 à 50c. pièce; chèvre 10 à 15c.
MOUSSE — Mêlée 1¾ à 2c. la livre; grise 1 à —c.; noire 2¼ à 2½c.
CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à 4c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 2 00; goudron de charbon $3 75 à 4 00 le baril; goudron de pin $4 75. Résine selon la qualité $1 10 à $3 55. Essence de térébenthine 25⅜ à 25½.
Jobbing 3c. de plus le gallon
TONNELLERIE—La demande est modérée. Nouveaux boucauts de sucre et boucauts de sucre de seconde main en demande modérée.
Nouveaux barils de mélasse ... $1 05
.. Demi-barils de mélasse ... 75c.
Boucauts de sucre 6 hoops ... 32c.
do de 8 hoops ... 34c.
Barils de riz ... 24c.
Hogshead hoop poles ... $35 00
Bbls hoop poles, par 1000 ... $16 00
Hhd staves, par 1000 ... Pas de demande
Bbls staves, par 1000 ... $12 00
Jobbing plus élevé.

CHARBON.
PITTSBURG—Par chaland 35 à 38c. le baril; famille 45 à 50c. le baril, $5 00 le boucaut; car eads $4 50 per ton.; anthracite $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux 40c.; steamers $3 25 à 3 60 la tonne; habitation (sur la rive) 35 à 38c.
ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona nut coal 35c.; splint coal 45c.; nut splint coal 35c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.
Cognac—In Wood— Par gallon
Otard, Dupuy & Co. vintage 1893 ... $4 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1891 ... 4 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1890 ... 4 65
Otard, Dupuy & Co. vintage 1889 ... 4 80
Otard, Dupuy & Co. vintage 1888 ... 5 10
Otard, Dupuy & Co. vintage 1883 ... 5 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1878 ... 6 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1875 ... 6 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1870 ... 7 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1865 ... 8 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1860 ... 9 00
Otard, Dupuy & Co. vintage 1854 ... 9 75
Californie de Lachman & Jacobi, 1887 .. 3 00
Californie de Lachman & Jacobi, 1889 .. 3 75
Gustave Moutet, Callonges sur Saone, (Rhone), vintage 1878, 114 deg. proof. 6 00
Gustave Moutet, Callonges sur Saone (Rhone), vintage 1882, 102 deg. proof. 6 50
Whiskey, Gin et Rum—
Pêche, vieux, le gallon ... 2 25@ 3 50
Pomme, le gallon ... 2 25@ 3 50
Burke's old Irish Whiskey, 12 quarts ... @ 9 50
Burke's Old Scotch Whisky, 12 quarts ... @ 10 00
Ouest ... 1 15½@ 1 16
Bourbon ... 1 40@ 3 50
Seigle ... 1 50@ 3 50
Booze, 117 deg. proof ... @ 4 00
Irlande, 117 deg. proof ... @ 4 00
Duffy's malt whisky, par caisse ... @ 8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon ... 1 15@ 1 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon ... @ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse ... @ 8 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse ... @ 7 00
Holland, par caisse ... @ 7 50
Rum de la Jamaïque, 115 deg. proof, par gallon ... @ 4 50
Rum de Santa Cruz, 117 deg. proof ... @ 4 25
Robert Peel Old Tom Gin, en caisse de 12 quarts ... @ 8 00
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, key brand ... @ 6 50
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, anchor brand ... @ 6 50
John De Kuyper & Son, Rotterdam, green cases de 12 bouteilles ... @ 8 50
Champagnes, Par Caisse—12 quarts. 24 pints
Mumm's Extra Dry ... $31 00 $32 00
Louis Roederer ... 31 50 33 50
Piper Heidsieck ... 29 00 31 00
Veuve Clicquot, Ponsardin, Brut, yellow label ... 34 00 36 00
Delbeck & Co.'s extra Dry, qts. 29 50@ 31 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts. 28 00@ 30 00
Moët & Chandon white seal, qts 31 00@ 33 00
Liqueurs, Marie, Brizard & Roger—
Anisette, en panier de 2 pomponelles .. $3 05
Anisette, 12 bouteilles, qts., par caisse. $13 50
Curaçao, 12 quart jugs superfine, caisse 13 00
Marasquin, 12 bouteilles, caisse ... 11 00
Punch au Cognac, 12 quarts, caisse ... 11 25
Punch au Cognac, 12 litres, caisse ... 12 25
Eau-de-Vie de Dantzick, 12 qts. caisse. 13 00
Assorted in 12 decanters, bouchons en verre, caisse ... 15 75
Assorted in 12 quarts bouteilles, caisse. 13 00
Crême de Vanille, 12 qts bout., caisse ... 13 00
Cocoa Vanille, 12 qts bout., caisse ... 13 00
Crême de Noyau, 12 qts bout., caisse ... 13 00
Pralines grillées à la Vanille, 12 quarts, caisse ... 13 00
Cocoa chouva à la Vanille, 12 quarts, caisse ... 13 75
Green Menthe, 12 grandes bouteilles, caisse ... 14 00
Green Menthe, 24 short quart bottles caisse ... 16 00
Cordials—E. Cusenier Fils Ainé & Co. Paris— 12¾ litres
Crême de Mente, Verte (green) ... $13 50
Curaçao Sec, orange (stone jugs) ... 13 50
Curaçao Sec, green (stone jugs) ... 13 50
Anisette, en paniers de 2 pomponelles ... 3 10
Anisette ... 13 50
Prunelle Cusenier ... 13 50
Crême de Moka ... 13 50
Crême de Vanille ... 13 50
Liqueur d'Abricots ... 13 50
Crême de Cacao Chouva, extra ... 14 50
Maraschino, extra superior, original bottles ... 13 50
Chartreuse jaune, 12 quarts ... 22 00
Chartreuse jaune, 24 pintes ... 23 50
Chartreuse verte, 12 quarts ... 26 00
Chartreuse verte, 24 pintes ... 27 50
Bénédictine, 12 quarts ... 18 50
Bénédictine, 12 pintes ... 10 25
Bénédictine, 24 pintes ... 20 50
Ales & Porter—Par douzaine de pintes—
McMullen's white label Bass Ale ... $2 10
McEwans' Ale ... 1 65
Bass & Co.'s E. & J. Burke's ... 1 60
Guiness' Porter, E. & J. Burke's ... 1 55
Bitters—Par 12 quarts—
Fernet Branca ... $12 50
Lithauer Bitters ... 9 00
Bokers Bitters ... 12 00
Amer Picon ... 6 50
Malakoff Bitters ... 7 00
Peychaud Bitters, en caisse ... 8 00
Kummel, genuine, Hartwig Kantorowic, Posen ... 9 50
Kummel, genuine, J. A. Gilka, Berlin ... 12 50
Absinthe, E. Pernod, 12 litres ... 14 00
Absinthe, A. Rigny, 12 litres ... 10 00
Kirsch, E. Pernod, 12 litres ... 16 00
Vermouth, Noilly Prat & Co., 12 litres. 6 25
Vermouth, Martini Sola & Co., 12 litres 5 50
Russian Allash, 12 quarts ... 10 00
Californie—
Angelica, doux ... 45
Muscatel, doux ... 45
Port, doux ... 45
Clarets ... 27
Cabernet, stock spécial ... 60
Zinfandel, No 1 ... 40
Zinfandel, No 2 ... 35
Vino Puro Bruto, choix italien ... 30
Vins blancs—
Sherry ... 45
Riesling ... 45
Sauternes de Hock ... 40
Vins de l'Ouest—
Port Bass Island Co ... 40
Catawba doux, Bass Island Co ... 35
Sherry, Madère, par Gallon—
Californie, L & J ... 45
Gonzales, Byass & Co ... $1 25
Palido ... 1 35
Ramirez, V ... 1 50
Fino ... 1 60
Montilla, very, very pale, dry and light. 1 70
Ramirez, full pale, medium dry ... 1 85
Ramirez, O. P ... 2 10
Vino de Pasto, D. P. P ... 2 35
Manzanilla, very, very pale, very dry and aromatic ... 2 80
Gabinet, O. P ... 2 85
Solera, very pale and full bodied ... 3 10
Ramirez, Oloroso, Nutty flavored ... 3 60
Superior Amontillado, very, very pale, medium dry ... 4 10
Very Old Amontillado, very, very pale, very fine and extra dry ... 5 25
12 bouteilles Madeira Pure ... 9 50
12 age Sherry Amphorae ... 17 00
12 fancy fags Madeira M ... 17 00
Bourgogne—Vins Rouges—par caisse— 12 quarts. 24 pintes
Macon ... $10 00 $11 00
Beaune ... 10 50 11 50
Mâcon à vent ... 12 00 ....
Pommard ... 13 00 14 00
Nuits ... 13 50 14 50
Volnay ... 15 00 16 00
Chambertin ... 16 00 17 00
Romanée ... 18 00 19 00
Clos de Vougeot ... 20 00 22 00
Vins Blancs—
Chablis ... 10 50 11 50
Montrachet ... 18 50 19 50
Rhine Wine, par caisse—
Peter Arnold Mumm, Frankfort, O.-M.
Bodenheimer, 12 quarts ... $5 75
Niersteiner, 12 quarts ... 6 00
Zeltinger, 12 quarts ... 6 25
Laubenheimer, 12 quarts ... 6 50
Oppenheimer, 12 quarts ... 7 00
Hockheimer, 12 quarts ... 7 50
Erbacher, 12 quarts ... 8 50
Rudesheimer, 1884, 12 quarts ... 10 00
Geisenheimer, 12 quarts ... 10 50
Marcobrunner, 12 quarts ... 13 00

QUINCAILLERIE.
Axes—"I cut keen," par douz ... $5 75@ 6 25
Hunt's axes, par douz ... 5 75@ 6 25
Crescent, par douz ... 5 25@ 5 75
Diamond axle grease, en boîtes, par gr ... 4 50@ ....
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun ... 4 50@14 00
Trace chains, la paire ... 25@ 75
chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre. 5½@ 7
Oxes A. B. & Co. H. B. No 2-0 @5, par douz ... 2 25@ 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0@2, par douz ... 2 50@ 6 00
Lyndon B.O. No 4-0@2, par douz. 2 65@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz ... 3 00@ 5 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun ... 65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac. 4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun ... 6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha. 1 25
Brent La Dow cultivator, chacun ... 40 00
Universal cultivator, chacun ... 24 00
Columbia cultivator, chacun ... 30 00
Brown riding cultivator, chacun ... 30 00
Brown walking cultivator, chacun ... 25 00
Monroe rotary harrows, Nos 1@3. 17 50@25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30-tooth ... 7 50@15 00
A. B. & Co. side harrows, chacun ... 2 75
Expanding harrows, 11-tooth, chac. 2 75
Deere's stalk cutter, No 1 ... 30 00
Deere's stalk cutter, No 2 ... 27 25
La Dow disc harrows ... 33 00
Deere disc harrows, No 1 ... 30 00
Deere disc harrows, No 4 ... 39 00
Hollow ware, skillets and lids ... 2¾
Anvils ... 9@ 12
Bar iron, basis, per tow ... 1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg ... 2 45
Wire nails, 50@60 basis, keg ... 2 75
I cut keen plows, pony x pts. list $5 75, less 35 per cent
I cut keen plows, A-0 x pts. list $6 75, less 35 per cent
I cut keen plows, B-0 x pts. list $7 50, less 35 per cent
I cut keen plows, C-0 x pts. list $10 40, less 35 per cent
I cut keen plows D-0 x pts. list $11 40, less 35 per cent
John Deere Plows—
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun ... 2 50
A. B. & Co. steel plows, A-0 x pts, chacun ... 3 00
A. B. & Co. steel plows, B-0 x pts, chacun ... 3 50
A. B. & Co. steel plows, C-0 x pts chacun ... 6 00
A. B. & Co. cast plows, ½-8-K pony x pts., chacun ... 1 85
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Blue Beard series, steel and wood beam, 30 per cent from list.
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net ... 10 50@....
Roller, for same, net ... 1 00@....
Georgia stocks, single ... 65
Georgia stocks double ... 1 75
Farmers' pet double stocks ... 1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base. 5½
Rope, manila, ½-inch and over, base. 7½
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base. 10
Spades—Ames', A. B. & Co., ... cent ... 5 50@10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co., ... cent ... 5 50@10 00
Barb wire, galvanized, per cwt ... 3 50
Drop shot, tower, per bag ... 1 30
Buck shot, per bag ... 1 55
Dupont powder, small lots ... 2 75
Cane knives, par douz ... 5 00
Wheel barrows, par douz ... 12 50@21 00
Best coal barrows, chacun ... 5 50@ 6 00
Allen c. s. meal distributer ... 60 00@ ....
Clarke's c. s. meal distributer ... 65 00@ ....
Black Oak Stoves, less 35 per cent off list.
Garland stoves, less 35 per cent off list.
Pennant stoves, less 35 per cent off list.
Challenge ice chests and Challenge refrigerator less 35 per cent from list.

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.
Yellow pine, rough, per 1,000 feet—
Timber No 1, 10c per linear foo ... 08@ 09
Scantling No 1 ... 12 00@ ....
No 2 ... 9 50@10 00
1x12 boards, clear ... 14 00@ ....
1x12 log through ... 9 50@11 00
1x12 merchantable ... 8 00@ 9 00
1x12 box ... 5 00@ 6 00
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7 ... 12 50@14 00
Ceiling, stock, 1-in ... 6 00@ ....
Yellow pine, dressed—
Flooring, 1¼x3¼, clear ... 21 00@22 50
1¼x4¼ and 5¼, clear face ... 16 00@ ....
Weather boards, No 1 ... 12 00@14 00
Ceiling, clear face ... 14 00@15 00
Cypress—
Piling, per lineal foot ... 09@ 12
Rough boards, choice and prime. 22 00@25 00
Merchantable ... 14 00@15 00
Shaky, 1, 2, 3, and 4x6 ... 8 50@ ....
Pox ... 9 00@11 00
Mahogany timber, per ton ... 50 00@65 00
S. cedar timber, per ton ... 50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber, per 1000 ... 27 50@30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split ... 2 00@ 3 00
Laths, per 1000 ... 1 25@ 1 35
Alabama lime ... 75@ 1 00
Cement, domestic ... 1 50@ 1 75
Cement, imported ... 2 40@ 3 00
Slate ... 5 00@ 7 50
Brick, Lake and I. C. R. R ... 9 50@10 00
Brick, paving ... 10 00@11 00
Brick, ordinary ... 7 50@ 8 00
Sand ... 20@ 25
Shells, small ... @ 35
Plaster, calcined ... 1 85@ ....
Fire brick, American, per 1000. 25 00@ ....
Fire brick, English, per 1000 ... 27 50@ ....
Shells, large ... 1 25@ 1 50
Fire clay, per barrel ... 1 65@ ....
Lake fire clay ... 50@ ....
Sewer pipe, per foot ... 10@ 20
Chimney flue linings, per foot ... 15@ 20

MARCHE AUX BESTIAUX.
Boeufs—Choice corn-fed, par livre, gross ... 3 @ 3½
Common grass fed ... 2½@ 3
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre ... 2½@ 3
Vaches communes et vieilles, par tête ... $10 00 @12 00
Veaux—1re qualité, par tête ... 10 00 @12 00
2me qualité ... 8 00 @10 00
Veaux de choix ... 9 00 @10 00
Communs ... 4 00 @ 7 00
Porc—Good fat Western, par livre gross ... 5 @ 5½
Common ... 4 @ 5
Fair Ouachita ... 4 @ 4½
Moutons—Choice, par tête ... 2 00 @ 3 00
Fair, par tête ... 1 00 @ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête ... 30 00 @40 00
2me qualité par tête ... 15 00 @25 00

CHEVAUX ET MULETS.
Mulets de ville ... 150@200
Mulets pour habitations sucrières ... 150@175
Mulets pour riz et coton ... 50@ 80
Chevaux de selle et de voiture ... 150@250
Bons chevaux de trait ... 100@150
Chevaux communs ... 50@100

Le Plaisir est Fini,
Maintenant Occupons-Nous des Affaires.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.
Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1895, de
SOARDS
Donne les nouveaux numéros des maisons et ignore les anciens, entre l'avenue de l'Esplanade, 3me Dist., et la rue Upperline, 6me Dist., de Remparts au fleuve.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.
L. SOARDS, Editeur,
606 Commer[illegible] Place, coin Camp.

PAR'OIDIU
(Pas poison!)
Merveilleux remède pour toutes ma[illegible] de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le Par'oidium Extract, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs oeufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.

ASSURANCES.
Douzième Etat Annuel
—DE LA—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1894:
Primes reçues:
Sur risques d'incendie ... $473,650 51
Sur risques de rivières ... 9,932 18
Sur risques de mer ... 3,770 61
... $487,353 30
A ajouter:
Primes non acquises de 1893 ... 138,016 96
Total des primes ... $625,370 26
A ajouter:
Intérêt et profits et pertes ... 16,392 51
Total des recettes ... $641,762 77
A déduire: Pertes payées—
Sur risques d'incendies ... $242,860 68
Sur risques de rivières ... 334 95
Sur risques maritimes ... 688 36
$243,883 99
Moins montant réservé l'année passée (1893) pour pertes non-ajustées ... 44,833 30
Total pertes payées pour 1894 ... $199,050 69
Primes remboursées cancellations et commissions ... 147,003 39
Réassurances ... 44,541 65
Taxes et licences ... 9,976 25
Dépenses générales, bureau local et agences, salaires, loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances, frais judiciaires, annonces, etc ... 45,054 44
Total des déboursés ... $445,626 42
Balance ... $196,136 35
Fonds de réserve de 1893 ... 14,264 90
$210,401 25
Intérêts payés sur dividendes de janvier et juillet 1894 ... $24,000 00
Réservé pour risques non terminés de 1894 ... 119,547 00
Réservé pour pertes non ajustées de 1894 ... 36,903 75
Réserve et fonds de surplus ... 29,950 50
$210,401 25

ACTIF
La compagnie possède l'actif suivant:
Comptant en main—
En banque ... $83,492 54
Au bureau ... 2,436 12—$85,929 66
$60,000 bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, 4 pour cent ... 59,700 00
$111,140 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans ... 136,715 20
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux ... 46,625 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux) ... 2,470 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange ... 125 00
Une action French Opera House Association ... 100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company ... 525 00
Propriété Foncière—bâtisse du bureau, No 54 rue Camp, N. O ... 26,280 62
Primes en cours de perception ... 66,274 77
Meubles et installations ... 2,187 00
$487,041 25

PASSIF
Capital-actions ... $300,000 00
Fonds de réserve et de surplus ... 29,950 50
Réservé pour risques non expirés de 1894 ... 119,547 00
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1894 ... 36,903 75
Dividendes non payés ... 640 00
$487,041 25

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.
M. T. DUCROS, notaire.
No 628 rue Gravier.
Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
GEO H. DUNBAR,
FRED. G. ERNST,
JOSEPH SCHWARTZ.
Nlle-Orléans, Lne. 1er janvier 1895.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances des Marchands.
No 104 rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.
La Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1894:
Primes reçues—
Sur risques de feu ... $190,604 02
Sur risques de mer ... 1,789 29
Sur risques de rivière ... 4,886 60
$197,279 91
A ajouter—
Primes non acquises l'an passé ... 62,493 76
$259,773 67
Moins—
Primes retournées ... $22,885 69
Réassurances ... 7,748 01
Primes non acquises cette année ... 58,351 64
$ 89,985 33
$169,788 34
Pertes payées—
Sur risques de feu ... $88,547 54
Moins réservé pour pertes non ajustées, 1893 ... 10,246 00
$78,301 54
Sur risques de mer ... 148 79
Sur risques de rivière ... 49 47
Dépenses brutes ... 10,128 89
Salaires ... 17,959 90
Taxes ... 7,242 62
Honoraires de cour ... 1 20
Honoraires d'avocats ... 200 00
Commissions ... 16,530 80
$130,573 11
Moins montant réservé pour pertes non ajustées ... $39,215 23
7,907 65
$31,307 58
Ajouté—
Loyer ... $10,355 00
Intérêt ... 4,368 66
$14,723 66
$46,031 24
Moins dividendes juin et décembre $12,000 chacun ... 24,000 00
Profit net ... $22,031 24
La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir ... $ 6,305 24
Billets garantis ... 19,441 09
Primes en voie de collection ... 25,124 07
Propriété foncière ... 172,367 29
Comptant en main ... 22,573 66
Actions de banque et assurance (valeur du marché) ... 32 964 00
French Opera Ass'n Ltd ... 1,000 00
Bons à prime ... 20,964 60
Nouveaux Consols ... 29,250 00
N. O. Gas Light Co ... 34,310 00
Actions de chemins de fer ... 4,212 00
Jugement ... 600 00
Meubles de bureau ... 2,400 00
$372 011 74
L'état suivant est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.
PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire,
Assermenté et signé devant moi ce 15me jour de janvier A. D., 1895.
GEO. C. PREOT, Notaire.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an ... $3 00
Six mois ... 1 50
Quatre mois ... 1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 ......CHARTRES......

ABONNEMENTS:
EDITION QUOTIDIENNE.
Un an ... $12 00
Six mois ... 6 00
Trois mois ... 3 00
Un mois ... 1 00

L'EDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.
Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.
Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.
Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:
1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.
2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.
3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.
4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.
Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisé en et représenté par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.
Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.
Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de laquelle où la présente sera signée.

ARTICLE V.
Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.
A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.
Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.
Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.
Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.
Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jour par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.
Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayne Mag[illegible], John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. R. Bollinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.
(Original signé): H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.
Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques
Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.
En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.
{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

CHARTER.
STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth,
Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned.
Personally came and appeared
The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City.
Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to-wit:

ARTICLE FIRST.
That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".
Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety-nine years from and after the date hereof.
All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.
That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco; to buy, sell, lease, sublease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.
That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50,000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.
This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is transfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.
That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal; to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.
That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.
They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary to the transaction of the business and affairs of the Corporation.
They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.
That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.
On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.
Each Board shall elect its own officers.
All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.
That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation, said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.
That this Charter may be changed modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.
That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.
This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.
Original signed: EMMA H. BERTHELOT,
GEO. A. HENDERSON.
W. W. WALLIS,
MAURICE P. WOULFE,
FRANKLIN P. MARCY,
JAMES J. WOULFE,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio.
New Orleans, Seventh May, 1894.
{SEAL} (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for the Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.
In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.
New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE,
Notary Public.

SIGNAUX D'INCENDIE.
5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dép à du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gired.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Gired et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Gired.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No [illegible], Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
513 Dauphine et Indépendance.
514 Station des cars, Pologne.
515 Casernes des Etats-Unis.
5[illegible] Royale et Dauphine.

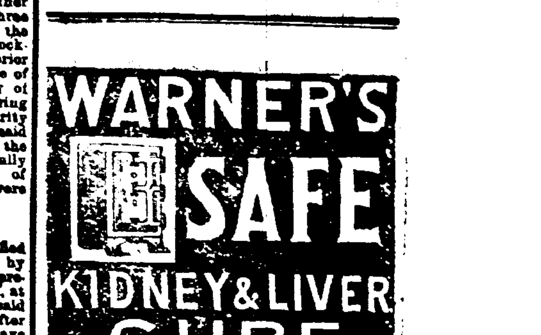

(Autrefois remède du Dr Craig pour les reins)
Préparation végétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.
Certificat de 1er ordre à l'appui.
Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.
Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver Cure.
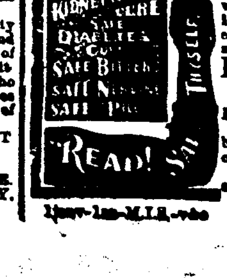

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.
H. H WARNER & CO.,
Propriétaires,
Rochester, N. Y.
Demandez les brochures et certificats.
Agent pour la vente en gros à la N-Orléans,
I. L. LYONS.
1janv-1an-M.I.S.-wko